**PIECES A PRODUIRE PROCEDURE PENALE**

En vue du premier rendez-vous, je vous remercie de bien vouloir amener **les copies** des documents suivants :

* Votre pièce d’identité et celle des membres de votre foyer (conjoint, enfants)
* Convocation devant le Tribunal
* Si vous êtes victime, certificat médical ou toutes autres preuves de votre préjudice (nous détaillerons ce point lors de notre rendez-vous pour approfondir l’évaluation du préjudice et envisager les pièces complémentaires à apporter)
* Justificatifs de votre situation financière et professionnelle (3 dernières fiches de paie ou relevé Pôle Emploi relevé Caisse d'Allocations Familiales, avis d’imposition, justificatifs des principales dépenses mensuelles : loyer/crédits)